



Mairie de
Corny-sur-Moselle

Rapport (ROB) et Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (DOB)

Février 2026 en mairie

Acte de prévision et d'autorisation, le budget primitif est avant tout un acte politique qui traduit budgétairement les orientations de la municipalité. Au-delà de la maquette budgétaire réglementaire (difficilement compréhensible pour les élus et citoyens n'ayant pas de connaissance comptable), les services communaux doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin que les citoyens en saisissent les enjeux. Contrairement au rapport sur les orientations budgétaires réservé aux communes de plus de 3 500 habitants, cette note est obligatoire quelle que soit la strate démographique.

Une présentation brève et synthétique mais obligatoire même pour les communes rurales

Les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif que le maire présente devant le conseil municipal afin de le soumettre au vote (loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe).

Les services communaux doivent également rédiger cette note lors du vote du compte administratif.

Attention : contrairement à ce que certaines préfectures ou comptaibles publics avancent, cette note est obligatoire, même pour les communes de moins de 3 500 habitants, ceci sous peine d'illégalité du budget primitif. L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ». Le CGCT ne

2025 :

Dernière année de notre mandat, 2025 fut comme nous nous y attendions une année très compliquée à gérer sur le plan comptable. En effet, plusieurs défis étaient à relever dans un contexte géopolitique international et national incertain, menaçant, peu motivant et peu encourageant pour les investissements.

Citons pour exemple, les principaux freins :

- Vote de la loi de finances à retardement et instabilité gouvernementale tout au long de l'année
- Transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1/01/2025 à la CCMM
- Début d'une tranche de travaux Eau et Assainissement dont les études étaient achevées avec signature d'une convention avec la CCMM pour rester maître d'ouvrage des travaux
- Signature d'une transaction avec un particulier en vue de régulariser un litige de propriété datant de plus de 30 ans pour une somme engagée de plus de 75 000€ (affaire MISSLER)
- Inégalité au titre de la DETR pour notre dossier chantier SAUSSAIE MORFONTAINE
- Contexte du marché de l'immobilier rendant peu rentable une éventuelle cession de terrain pourtant programmée en 2020 dans notre PPI pour financer nos travaux
- PLUI en cours avec menace de recours ne facilitant pas le développement urbanistique dans l'actuel climat de recherche de sobriété foncière.

D'autant qu'une fois encore, la loi de finances 2025 n'est pas encore votée.

Il faut donc, de nouveau, être prudent et rechercher des mesures d'économies qui s'imposent aux collectivités. Les comptes administratifs (quasi définitifs) sont exposés aux élus. Malgré des efforts d'économie, nous continuons d'observer une hausse des dépenses de fonctionnement, essentiellement au chapitre des charges à caractère générale. Cette hausse n'a pas pu être freinée, malgré notre attention. En effet, des factures relevant de l'eau et de l'assainissement datant de dossier 2024 non soldés ont été réglées sur le budget général, conséquence directe du transfert de la compétence avec, évidemment, transfert des budgets correspondants.

Par ailleurs, le paiement d'une partie de la transaction MISSLER prévue en investissement 2025, a été rejetée par la trésorerie, en nous imposant le report de celle-ci sur le budget de fonctionnement dans le chapitre des dépenses à caractère général pour un montant total de 42 000€. Nous avons donc délibéré des décisions modificatives impactant nos dépenses à ce chapitre pour l'année 2025. Mais fort heureusement, ces dépenses ne se répèteront pas.

Notons, tout de même qu'une part de l'augmentation des dépenses s'explique par une hausse des coûts des fluides, des consommables et de l'énergie.

Ainsi, nous totalisons 1 466 811€ de dépense de fonctionnement en 2025 versus 1 366 000€ en 2024 soit une hausse de 100 000€ dont la quasi-totalité est au chapitre des dépenses à caractère général avec 678 706€ en 2025 versus 571 000€ en 2024. Fort heureusement, notre plan d'économie, mis en place après le DOB 2025, a permis de réduire certaines dépenses. Quant à nos recettes, elles ont sensiblement augmenté de près de 80 000€ du fait de notre politique fiscale et de la parfaite gestion des biens communaux (locations, gestion du camping et surtout de l'orangerie). Elles s'élèvent à 1 604 000€ versus 1 524 000€ en 2024.

En résumé, notre compte de résultat est malgré tout positif : 137 340€ : toujours trop faible pour entrevoir l'avenir avec sérénité, au regard des dépenses engagées pour les travaux en cours et dont le lot 3 n'est pas encore finalisé.

Le budget d'investissement est à considérer avec beaucoup de prudence. Les dépenses s'élèvent à 2 231 500€ et des recettes totales de 2 048 600€, avec des restes à réaliser pour une somme de 232 659€ (dépenses et subventions confondues). Attention donc.

Dettes :

Deux emprunts pour un montant total de 1 200 000 €, dont un de 500 000€ sur une très courte période (emprunt relais) et un autre de 700 000€ pour les travaux du quartier SAUSSAIE MORFONTAINE.

La dette contenue jusqu'à 2024 repart à la hausse et se justifie par un choix réfléchi, pour financer les travaux en cours. Politiquement parlant, nous avons préféré emprunter plutôt que de brader les terres d'AUCHE dans le contexte peu favorable de l'immobilier que nous avons traversé.

La dette (hors emprunt relais) s'élève donc à 1 900 000€ environ pour une population de 2250 soit 845 € /hab ce qui la place maintenant un peu au-dessus de la moyenne (790€). Notre capacité de remboursement de la dette est maintenant au-dessus des standards et nous placent en situation critique. Mais encore une fois notre excédent est cette année largement amputé par les explications données plus haut. Nous devons donc augmenter notre CAF pour atteindre entre 250 000 et 300 000€ ce qui porterait notre désendettement à 6 ans, ce qui serait tout à fait acceptable.

Pour y parvenir, nous avons réuni des moyens d'accueillir de nouveaux habitants en rénovant nos infrastructures. Viser 2400 à 2500 habitants c'est faire accroître nos recettes de fiscalité sans augmenter les taux et faire monter notre DGF de façon significative, faisant accroître du même coup notre CAF.

Sans aucun catastrophisme, et en toute objectivité, ces facteurs nous invitent à la prudence et à l'économie, sans pour autant sombrer dans un psychodrame. Nous avons réalisé beaucoup de travaux en profondeur au cours de ces deux mandats, plaçant notre commune dans une position d'accueillir, grâce à des atouts intrinsèques que nous avons sublimés. Faut-il rappeler qu'en 2014, on nous interdisait d'investir, on nous obligeait à lever l'impôt, en nous conseillant des économies que nous avons réalisées au-delà des conseils reçus. (Assurances, éclairage public, charges de personnel). Ces mesures drastiques que j'assume pleinement nous ont permis de remplir notre contrat : mettre à niveau les infrastructures primaires du village, tout en maintenant ce qui fait de Corny sa particularité : son cadre de vie. Nous avons aussi initié de nouvelles pratiques en faveur de l'environnement, nous avons réparé la ville en gardant à l'esprit que si l'eau est une ressource, elle est aussi un risque ou une menace que nous devons contenir et maîtriser : nous avons inventé la PLUIE (Politique Locale des Usages Intelligents de l'Eau)

Force est de constater que des travaux d'aménagement du territoire sont indispensables : le chantier SAUSSAIE MORFONTAINE entamés en 2025, se poursuivra ainsi que des réfections de trottoirs devant certaines constructions en tenant compte du critère d'infiltration des eaux pluviales (PLUIE). La rue d'AUCHE se transforme progressivement pour urbaniser les terres d'AUCHE nécessaire pour nous apporter les produits de cession.

S'il reste encore à faire, gardons en tête que nous avons entamé la transition écologique, certains travaux nous ont coûté plus, mais nous avons fait mieux. Nous avons appris à maîtriser les dépenses et booster nos recettes.

Je veux ici adresser tous mes remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale : à vous élus(es), bien sûr, mais aussi et surtout à nos agents municipaux, au personnel de notre collectivité pour les efforts consentis. Grâce aux résultats présentés, nous pouvons avoir confiance en l'avenir si nous restons prudents.

CONCLUSION :

Nous devons donc rechercher des sources d'économies, mais aussi rechercher des recettes avec le souci constant d'une politique fiscale raisonnée, en ayant conscience que nos charges de personnel vont légèrement augmenter.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Celles-ci doivent donc tenir compte des données énoncées. Le Maire demande aux adjoints et à chaque responsable de pôle de trouver des pistes d'économie afin de poursuivre les aménagements indispensables à l'évolution de notre village. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement devront tenir compte de trois axes prioritaires, et faire de 2026 une année de transition :

- **Poursuivre les travaux engagés**
- **Redresser un PPI en se limitant à financer les études de certains dossiers qui tombent sous le sens.**
- **Stabiliser les dépenses et notre fiscalité locale pour bénéficier des mesures mises en place.**

Les tableaux suivants sont disponibles en annexe :

- Comparaison de Comptes administratifs de 2023 à 2025 (non définitifs pour 2022)
- Etat de la dette
- Indemnités des élus.

Ce rapport est sensé vous éclairer sur la situation financière de notre collectivité, telle qu'elle est à ce jour et vous permettre de réfléchir sur notre conduite budgétaire qui repose sur des choix qui vous (nous) appartiennent. Si, je me suis permis dans ce rapport de vous proposer quelques pistes de discussions ou grandes orientations budgétaires, je ne peux me permettre d'engager plus de responsabilité dans les décisions, compte-tenu du contexte pré-électoral. Il appartiendra à la nouvelle équipe de les adapter de manière constructive et objective.

Mon seul souhait serait que Corny sur Moselle continue d'évoluer au-delà de discours démagogique qui résonne en ce moment : améliorer le cadre de vie, soutenir les associations et rassembler la population par des attitudes qui la divise). Enfin, permettez-moi de vous rappeler une dernière fois que le rôle des élus consiste à :

CONTEMPLER L'AVENIR EN ADMIRANT CE QUI A ETE FAIT PAR LE PASSE

Pour rappel (ce qui suit doit rester entre nous)

INTERVENTION DE MADAME ISABELLE CASPAR

DOB janvier 2025

Financement du Bassin du château

Je propose la mise en place d'une participation financière citoyenne en complément à d'autres sources de financement (subvention état et APLC...) et un partenariat avec des entreprises locales pour financer la rénovation du bassin du château. Les citoyens pourront exprimer leurs attentes et souhaits concernant le monument. Cette démarche permet de renforcer le sentiment d'appartenance et d'implication des citoyens dans la vie communale. Le projet devient collectif et favorise les échanges.

La rénovation de ce bassin contribue à la valorisation de notre patrimoine local, mettant en avant l'histoire de la commune. Il devient un point d'attraction touristique aussi.

Les locations de salles

Augmenter les tarifs de location des salles est une nécessité pour couvrir les coûts d'entretien, améliorer les services offerts et j'espère permettre des revenus supplémentaires pour la commune.

Comparer les tarifs de location avec ceux d'autres communes avec les mêmes services (équipement audiovisuel, cuisine, vaisselle...).

Rénovation du centre Marchal pour le relouer et mieux le louer

Investir dans la modernisation du centre Marchal permet d'améliorer son attractivité, d'optimiser sa fonctionnalité et de réduire son empreinte énergétique. Il faudra prendre en compte les besoins des utilisateurs, penser à des salles modulables qui peuvent être réaménagées facilement en fonction des activités (cloisons amovibles).

Améliorer l'acoustique également.

Location d'emplacements de Pêche et Chasse

La pêche est une activité qui peut apporter des revenus et du tourisme.

Installer des bancs, des aires de pique-nique et des toilettes publiques pour rendre ces emplacements + attrayants.

Revoir la tarification pour la location d'emplacements de pêche.

La gestion des concessions de cimetière

Les prix des concessions n'ont pas été revus depuis longtemps apparemment. 160€ pour 30 ans...(environ 5€/an/famille...) or l'entretien des espaces nécessite du temps et du personnel. De plus nous offrons de nouveaux services (jardin du souvenir, cavurnes...).

Revoir la tarification tout en respectant l'émotion et le respect des familles.

Comparer les tarifs des concessions dans d'autres communes similaires pour déterminer si les prix actuels sont en adéquation avec le marché.

Billetterie des animations (Corny'mations...)

En mettant en place une billetterie, nous pouvons garantir la qualité des spectacles.

Établir des partenariats avec des entreprises locales ou des sponsors pour couvrir une partie des coûts des spectacles permettant de maintenir des tarifs d'entrée abordables.

Ça peut être aussi entrée est libre avec participation au chapeau.

Concernant **le salon du jeu vidéo**, il est certain que c'est un projet couteux, que le reste à charge incombait à la commune mais que celui-ci répond à un projet jeunesse. Voir pour d'autres financements et augmentation du prix des entrées. Nous pourrions également proposer un atelier jeux de société dans une autre salle ce même jour.

Le festival culturel actuellement en projet, qui implique la collaboration avec une personne extérieure à la municipalité, est un projet intercommunal, avec une participation plus significative de la CCMM et une contribution moindre des 4 communes concernées. (Ancy/Jouy/Thiaucourt et Corny).

Charge de personnel

Je ne suis pas favorable à une réduction de personnel tant administratif que technique bien que nos charges de personnel représentent 34% en 2024 de nos charges de fonctionnement.

Jimmy est sous contrat à durée déterminée jusqu'à la mi-février. Une proposition en CDI devait lui être faite sous réserve de l'obtention de son permis de conduire. Jimmy n'a pas le permis et nécessite

l'assistance de ses collègues pour certaines de ses missions, entraînant une perte de temps et une baisse de productivité. Les collègues mobilisés pour aider Jimmy pourraient consacrer ce temps à leurs propres tâches ou à d'autres projets.

L'embauche d'une nouvelle personne pourrait potentiellement apporter une plus-value à l'organisation.

Le recrutement plus tardif d'un nouvel employé peut permettre d'économiser quelques mois de salaires (réduire temporairement les charges salariales) tout en garantissant une embauche à moyen terme d'un employé plus compétent.

Subventions aux associations

Dans un contexte d'économies pour notre collectivité, il peut être judicieux de revoir les subventions accordées aux associations.

Supprimer les subventions exceptionnelles, qui sont souvent destinées à des projets ponctuels, tout en maintenant celles pour le fonctionnement pour permettre aux associations de maintenir leurs activités quotidiennes.

Cela peut également renforcer leur capacité à mobiliser d'autres financements.

Gratuité de la salle, bénéfices réalisés par l'association lors de l'évènement et versement d'une subvention exceptionnelle ? Je n'y suis pas favorable.

Magie de Noël

Gratuité des collations mais inciter les participants à faire un don pour soutenir le CCAS par exemple.

Bons d'achat de Noel Séniors :

Proposer une augmentation de l'âge requis à 70 ans pour pouvoir bénéficier du bon Cadeau de Noël.

Cette mesure permettrait de réduire le nombre de bénéficiaires.

Charges générales

Elles représentent 42% des charges de fonctionnement. Peut-être est-il nécessaire de revoir l'ensemble des contrats (assurance, entretien, fonctionnement) et renégocier des contrats tels la téléphonie ou l'informatique...photocopie...

Urbanisme

La commission d'urbanisme est favorable pour étendre la publicité de la mise en vente des terrains « Roger » aux personnes extérieures à Corny en utilisant des sites tels que Le bon coin (gratuit), Paru Vendu (gratuit) ou Se loger (gratuit).

La première parcelle est viabilisée et si achat groupé des deux parcelles.

Pour la seconde parcelle si achetée séparément de la première, la viabilisation ne se fera qu'une fois vendue.

A titre d'information, nous avons été contactés par 2 personnes à qui des informations leur ont été transmises mais sans retour à ce jour.

Outillage service technique

Les services techniques ont exprimé le besoin d'acquérir une mini-pelle, un broyeur et une fourche pour le tracteur et de bénéficier d'un local chauffé. Afin de gérer au mieux notre budget et de minimiser les dépenses, il est essentiel de prioriser ces achats (à rediscuter avec eux). Nous pourrions envisager des alternatives, telles que la location ou le prêt de ces équipements (TOTOLLI), ce qui pourrait nous permettre de répondre à nos besoins sans engager de frais importants.

INTERVENTION DE MADAME CHANTAL KOCHERSPERGER

Ci-dessous quelques idées (peut être drastiques) pour faire des économies :

- suppression du buffet après les vœux, voire suppression des vœux au vu de l'existence du bulletin municipal très complet.
- 14 juillet : feu d'artifice intercommunal (Cornv, Novéant, jouie, Ancy-Dornot, Arry), avec une rotation tous les ans.
- limiter au maximum les subventions exceptionnelles
- suppression ou réduction des subventions de 4000€ attribuées à certaines associations
- magie de Noël : doit-on conserver la gratuité (gaufres, vin chaud, tartes flambées...)
- suppression de la journée "jeux vidéo" ou à défaut adapter le prix d'entrée pour le financement de l'évènement.
- bons d'achat de Noël seniors : suspension provisoire ou relevé de l'âge (70 ans) pour l'octroi.
- limiter les frais d'imprimerie

Et avec quelques investissements :

- accélérer la mise en place d'une isolation thermique et phonique du centre Marchal pour louer les salles régulièrement.
- poursuivre le relamping pour économies d'électricité
- extinction nocturne des feux y compris le samedi, en compensant les endroits sensibles par de l'éclairage solaire

INTERVENTION DE MONSIEUR DANIEL AMBROSIN

Monsieur AMBROSIN expose la situation particulière de 2024. Des subventions exceptionnelles ont été versées pour la réalisation du Mémorial, l'obtention du prix spécial HMU et l'anniversaire de UNC.

		Economies	Budgété 2024	Réalisé 2024	% Economies / budget	% Economies / réalisé	Budget prev 2025
	Cadeau anciens	4000					
	Cornv Mations	1000					
Cpte 65748							
		5000	32000	28000	15,63	10,71	25000
	Subv. Chorale	1000					
Cpte 623	Subv. APLC	1000					
Centenaire	UNC	1000					
Mémorial	Thank Gi's	10000					
Récompense	HMU	1000					
		14000	40000	41700	35,00	32,85	28000
		19000	72000	69700	26,39	23,96	53000

Ces dépenses particulières représenteront une économie sur les budgets de fonctionnement de 2025.

CONCLUSION /

De ce débat, il est consensuellement admis que le budget primitif 2024 de la commune doit être construit avec le souci d'effort d'économie : chauffage, révision de deux emprunts coûteux, contrats de partenariats rentables.

Les investissements inévitables et travaux programmés et entamés doivent être poursuivis avec le souci des principes vertueux énoncés (MoD, PLUIE et PER) c'est le cas de l'aménagement et réalisation de réseaux pour SAUSSAIE MORFONTAINE, mais aussi rue des plantes et Longines, le programme ZAN
La séance est close à 22h30.